

# COMMUNIQUÉ

## POUR PUBLICATION IMMÉDIATE



POWER CORPORATION  
DU CANADA

### Power Corporation - Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Les lecteurs sont priés de se reporter à la section intitulée « Déclarations prospectives » à la fin du présent communiqué.

**Montréal (Québec), le 27 février 2023** – Power Corporation du Canada (TSX : POW) (« Power Corporation » ou la « Société ») a annoncé aujourd’hui qu’elle a déposé auprès de la Bourse de Toronto (la « TSX ») un avis d’intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l’« OPRCNA »), et que la TSX l’a accepté.

Aux termes de l’OPRCNA, la Société entend racheter aux fins d’annulation, sur le marché libre, pendant la période commençant le 1<sup>er</sup> mars 2023 et se terminant le 29 février 2024 ou au moment de la fin des rachats aux termes de l’OPRCNA, selon la première éventualité, jusqu’à 30 000 000 d’actions comportant des droits de vote limités de la Société (les « actions comportant des droits de vote limités »), représentant environ 5,4 % du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités (au sens des règles de la TSX) au 22 février 2023, sous réserve des modalités et des restrictions usuelles applicables à de telles offres.

Les rachats quotidiens à la TSX aux termes de l’OPRCNA seront limités à 631 482 actions comportant des droits de vote limités, à l’exclusion des rachats effectués conformément à l’exception relative aux achats de blocs, en fonction du volume de négociation quotidien moyen applicable à la TSX pour la période de six mois se terminant le 31 janvier 2023, soit 2 525 931. Le nombre réel d’actions comportant des droits de vote limités pouvant être rachetées aux termes de l’OPRCNA et le moment de ces rachats seront déterminés par la direction de la Société, sous réserve de la législation applicable et des règles de la TSX.

Les rachats aux termes de l’OPRCNA devraient être effectués aux cours en vigueur sur le marché par l’entremise de la TSX et d’autres bourses et/ou systèmes de négociation parallèles désignés au Canada ou par d’autres moyens selon ce que peut autoriser l’Autorité des marchés financiers ou d’autres Autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes. L’OPRCNA sera financée au moyen des ressources en trésorerie existantes de Power Corporation, et toutes les actions comportant des droits de vote limités rachetées par la Société aux termes de l’OPRCNA seront annulées.

En date du 22 février 2023, la Société avait 612 232 341 actions comportant des droits de vote limités émises et en circulation et un « flottant » (au sens des règles de la TSX) de 560 363 647 actions comportant des droits de vote limités.

Power Corporation estime que l’OPRCNA lui donnera la souplesse nécessaire pour gérer sa situation du capital tout en créant de la valeur pour les actionnaires.

Conformément à un avis d’intention précédent d’effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, aux termes duquel Power Corporation a demandé l’acceptation de la TSX à l’égard du rachat d’un maximum de 30 000 000 d’actions comportant des droits de vote limités, et qui avait été accepté par la TSX le 24 février 2022 et expire le 27 février 2023, Power Corporation avait racheté et annulé 10 515 700 actions comportant des droits de vote limités sur le marché libre à un prix de rachat moyen de 36,77 \$ par action en date du 22 février 2023.



De plus, Power Corporation a mis en place un régime d'achat d'actions automatique (un « RAAA ») auprès d'un courtier désigné afin de permettre le rachat d'actions comportant des droits de vote limités aux termes de l'OPRCNA à des moments où la Société ne serait normalement pas autorisée à racheter des actions en raison de restrictions réglementaires ou de périodes d'interdiction des opérations qu'elle s'est elle-même imposées. Le RAAA a été approuvé au préalable par la TSX et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2023, soit la date de début de l'OPRCNA.

## À propos de Power Corporation

Power Corporation est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le [www.PowerCorporation.com](http://www.PowerCorporation.com).

### Déclarations prospectives

Certains énoncés dans le présent communiqué, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société, ainsi que sur l'intention de la Société de lancer l'OPRCNA ainsi que le moment et le nombre de rachats d'actions comportant des droits de vote limités aux termes de l'OPRCNA et du RAAA. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendant de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés boursiers et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, des changements technologiques, des risques liés à la cybersécurité, de modifications à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits (tels que l'invasion de l'Ukraine), d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique (telle que la COVID-19), de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.



POWER CORPORATION  
DU CANADA

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, notamment la disponibilité de la trésorerie pour effectuer des rachats d'actions comportant des droits de vote limités en circulation aux termes de l'OPRCNA, l'existence d'autres façons d'utiliser les ressources en trésorerie de la Société qui pourraient être supérieures à la réalisation de rachats aux termes de l'OPRCNA, le respect par les tiers de leurs obligations contractuelles, la conformité aux lois et aux règlements applicables relativement à l'OPRCNA, les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris le plus récent rapport de gestion et la plus récente notice annuelle de la Société, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

- 30 -

**Pour de plus amples renseignements,  
veuillez communiquer avec :**

Stéphane Lemay  
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire  
514-286-7400